## Ecole de danse Beatriz Borrajo

Rue Centrale 27bis – 1003 Lausanne – Suisse Tél. +41 21 311 74 35 – Email contact@beatrizborrajo.ch www.beatrizborrajo.ch

Directrice et responsable des cours: Beatriz Borrajo, chorégraphe

## Inscription pour la saison 2025 - 2026 à remplir en majuscules svp

Nom		Pré	enom	
Rue				
NPA et localité				
Personne(s) respor	nsable(s)			
Date de naissance			bile (mère)	
Tél. privé		Мо	Mobile (père)	
			nail	
Mobile		E-r	nail 2	
Je m'inscris au(x) o	cours suivant(s)	<b> </b>		
( )	(à cocher svp)			
LUNDI	☐ 10 h 30 - 11 h 45		cours contemporain (Adultes) dès 55 ans	
	☐ 18 h 00 - 19 h 15		cours classique (Jeunes/Adultes) <i>niveau moyen</i>	
MARDI	☐ 16 h 15 - 17 h 30		Enfants de 7 à 10 ans cours contemporain	
	☐ 17 h 45 - 19 h 00		cours contemporain (Adultes) <i>niveaux moyen et avancé</i>	
MERCREDI	☐ 18 h 30 - 19 h 45		cours contemporain (Adultes) <i>niveau moyen</i>	
JEUDI	☐ 16 h 15 - 17 h 15		Enfants de 4 à 6 ans cours contemporain	
	☐ 17 h 45 - 19 h 00		cours contemporain (Adultes) <i>niveaux moyen et avancé</i>	
VENDREDI	☐ 16 h 45 - 18 h 00		Enfants de 11 à 13 ans cours contemporain	
	☐ 18 h 15 - 19 h 30		Jeunes de 14 à 17 ans cours contemporain	
			·	
Tarif mensuel des d	cours			
1 cours hebdomadaire 2 cours hebdomadaires 3 cours hebdomadaires 1 cours hebdomadaire (enfants de 4 à 6 ans)		100 165 210 90		

100.-

./.

1 cours privé (1 heure)

## Conditions générales de l'Ecole de danse Beatriz Borrajo

- La saison débute chaque année le premier lundi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de juin.
- 2. L'Ecole de danse est fermée pendant les vacances scolaires et les jours fériés officiels du Canton de Vaud.
- 3. L'élève s'engage, par son inscription:
  - · à suivre régulièrement les cours,
  - à respecter les horaires,
  - à porter une tenue adaptée.
- 4. Les cours manqués peuvent être remplacés avec l'accord préalable de la direction dans un délai de trois mois.
- L'écolage est payable mensuellement selon le tarif convenu pour la période du mois de septembre au mois de juin (dix mois).
- 6. La direction se garde le droit de modifier les tarifs en tous temps. Les nouveaux tarifs sont applicables pour les nouvelles inscriptions et réinscriptions.
- 7. Le paiement des mensualités s'effectue le premier de chaque mois courant.
- 8. En cas de retard dans le paiement des mensualités, la direction se garde le droit de facturer des frais de rappel.
- Dans le courant du mois de juin, la direction procède aux réinscriptions des élèves pour la saison suivante.
- 10. Une résiliation anticipée, de part et d'autre, est recevable uniquement par écrit avec un préavis de trois mois.
- 11. Les changements de cours nécessitent l'accord préalable de la direction ainsi qu'une nouvelle inscription.
- 12. La direction s'engage à dispenser un enseignement de qualité et à veiller au bon déroulement des cours.
- 13. La direction décline toute responsabilité en cas de perte d'objets, de vol d'objets ou d'accidents.
- 14. La direction, sans annonce préalable, peut organiser l'enregistrement d'images et/ou de sons, sur tous types de médias, des activités effectuées dans le cadre de l'Ecole de danse.
- 15. L'élève (ou son représentant légal) accepte, sauf avis contraire, de figurer sur les enregistrements. Dans le cas contraire, la direction limite la participation de l'élève uniquement aux activités non enregistrées.
- 16. La direction peut utiliser les enregistrements réalisés à des fins promotionnelles, sans contrepartie.
- La direction se garde le droit de modifier les présentes conditions générales en tout temps et sans préavis préalable.

La Direction

18. Ce document remplace tout document antérieur portant le même intitulé.

Lu et approuvé	
Lieu et date	Signature de l'élève ou de la personne responsable

Lausanne, le 15.06.2015 Version 1.2